



Voilà à quoi ressemblera la friche de l'ancien Intermarché en 2025

La friche de l'ancien Intermarché de la rue Jean-Mermoz à La Gorgue, fermé depuis 2005, sera requalifiée pour accueillir 94 logements sociaux, dont la livraison est prévue en 2025.



Sur ce visuel interne à Novalys, les futurs logements collectifs vus depuis la rue Jean-Mermoz.

PAR CLAIRE COUILLEZ-BROUET
hazebrouck@lavoixdunord.fr

LA GORGUE. Les visuels montrent que, côté rue Jean-Mermoz, seront implantés des logements collectifs. Au total, le projet du promoteur privé Novalys en prévoit trois, de 80 logements. Des immeubles de trois étages, « en majorité des T3 et T4, mais aussi un studio, des T2 et des T5 », détaille Romane Vignon, responsable marketing et communication chez Novalys. D'après les esquisses, les futurs logements collectifs commenceront derrière la grille blanche du parking de Global distribution, jusqu'au petit chemin piéton de l'autre côté. Quant aux 14 maisons, « ce se-

ront des T4 avec trois chambres, en rez-de-chaussée et combles avec un extérieur, un garage ». Un « large panel de logements pour convenir à des jeunes couples, des familles, des parents isolés ».

“ Les travaux, attendus depuis très longtemps, doivent commencer au premier semestre de cette année pour durer deux ans.

Le tout sur la parcelle de 8 979 m² acquise par le promoteur, qui revendra au bailleur social Partenord habitat, « c'est un projet conçu de façon tripartite entre Novalys, Partenord et la commune pour répondre aux mieux

aux attentes de tous ». Pour l'aspect esthétique, « cette résidence est étudiée pour s'intégrer de façon harmonieuse dans le quartier, assure Romane Vignon. On est sur des trois étages pour les collectifs et les soubassements sont prévus en briques, pour ne pas détonner avec le voisinage. »

DÉSAMIANTAGE ET DÉPOLLUTION D'autant que, selon elle, « Novalys travaille régulièrement sur la requalification de friches commerciales et industrielles ». Les travaux, attendus depuis très longtemps, doivent commencer au premier semestre de cette année, pour durer deux ans. Des étapes de déconstruction, dépollution et de désamiantage indispensables, notamment pour l'ancienne activité de station-service, sont intégrées au calendrier. ■

